



QUARANTE ET UN

Société d'avocats

CATALOGUE DE FORMATIONS



41-avocats.fr



[41- Société d'avocats](#)



[@41avocats](#)

LE CABINET 41-AVOCATS

Les avocats de 41 – Société d'avocats et leurs partenaires sont engagés dans la défense des salariés et de leurs représentants (CSE, CSSCT, Représentants de Proximité, Organisations Syndicales).

En parallèle de l'accompagnement offert à chacun de ses clients, le Cabinet 41 – Société d'avocats propose de nombreuses formations aux représentants du personnel.

L'objectif est clair :

- Favoriser leur montée en compétence et leur autonomie ;
- Acquérir des réflexes-clef.

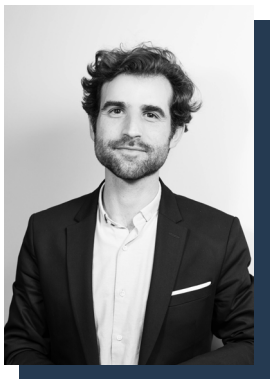
Les thèmes de formations sont variés et liés aux prérogatives des représentants du personnel (économiques, santé, sécurité, hygiène et conditions de travail, activités sociales et culturelles, négociation collective).

Ils peuvent toutefois être modulés en fonction du besoin de chacun.

L'équipe de formation est composée exclusivement d'avocats dont l'envie sera, à travers leurs expériences propres, de permettre aux représentants du personnel de disposer d'outils théoriques, pratiques et stratégiques dans l'exercice de leurs mandats.

Ces formations peuvent avoir lieu dans vos locaux, au sein du Cabinet 41 – Société d'avocats, ou dans tout autre lieu en France

Avocats - formateurs du Cabinet 41 – société d'avocats



Maître Maxime Bailly

Avocat dont l'activité est dédiée exclusivement à la défense des Représentants du Personnel, des Organisations Syndicales et des Salariés, et au droit pénal ;

Docteur en droit, thèse « *Essai sur le droit pénal des conflits collectifs du travail* » ;

Chargé d'enseignement à l'Université Panthéon-Assas Paris II en droit pénal du travail ;

Ancien Secrétaire de la Conférence (promotion 2018) ;

Diplômé du Master 2 Droit et Pratiques des Relations de Travail de l'Université Paris II - Panthéon Assas ;



Maître Rudy Ouakrat

Avocat dont l'activité est dédiée exclusivement à la défense des Représentants du Personnel, des Organisations Syndicales et des Salariés ;

Diplômé du Master 2 Droit et Pratiques des Relations de Travail de l'Université Paris II - Panthéon Assas ;

Diplômé du Diplôme Universitaire Transformation numérique du droit et Legaltech de l'Université Paris II - Panthéon Assas ;



Maître Ilan Muntlak

Avocat dont l'activité est dédiée exclusivement à la défense des Représentants du Personnel, des Organisations Syndicales et des Salariés ;

Membre du Jury des Epreuves de droit du travail du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat ;

Formateur en droit social à l'Ecole de Formation du Barreau de Paris ;

Diplômé du Master 2 Professionnel Juriste de Droit Social de l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne ;

Avocats – formateurs partenaires



Maître Laura Grosset-Brauer

Avocat dont l'activité est dédiée exclusivement à la défense des Représentants du Personnel, des Organisations Syndicales et des Salariés ;

Mention de spécialisation en droit du travail du Conseil National des Barreaux ;

Membre du Jury des Epreuves de droit du travail du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat ;

Diplômée du Master 2 Recherche de Droit Social de l'Université Paris II - Panthéon Assas ;



Maître Lucie-Lou Pignot

Avocat dont l'activité est dédiée exclusivement à la défense des Représentants du Personnel, des Organisations Syndicales et des Salariés ;

Chargée d'enseignement à l'Ecole de Droit de la Sorbonne ;

Formatrice au sein de l'Institution de Formation en Droit Social de Paris ;

Diplômée du Master 2 Professionnel Juriste de Droit Social de l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne ;

SOMMAIRE

01.	La mise en place du CSE <i>(1 jour)</i>	P. 3
02.	Rôle et Fonctionnement du CSE dans les Entreprises de moins de 300 salariés <i>(2 jours)</i>	P. 4
03.	Rôle et Fonctionnement du CSE dans les Entreprises de moins de 300 salariés <i>(3 jours)</i>	P. 5
04.	Rôle et Fonctionnement du CSE dans les Entreprises de moins de 300 salariés <i>(4 jours)</i>	P. 6
05.	Rôle et Fonctionnement du CSE dans les Entreprises de plus de 300 salariés <i>(2 jours)</i>	P. 7
06.	Rôle et Fonctionnement du CSE dans les Entreprises de plus de 300 salariés <i>(3 jours)</i>	P. 8
07.	Rôle et Fonctionnement du CSE dans les Entreprises de plus de 300 salariés <i>(4 jours)</i>	P. 9
08.	Les attributions des membres du Bureau du CSE <i>(1 jour)</i>	P. 10
09.	La négociation collective <i>(1 jour)</i>	P. 11
10.	Le rôle du CSE face aux projets de cession, de fusion ou de transfert d'activités <i>(1 jour)</i>	P. 12
11.	Les prérogatives du CSE confrontées aux procédures collectives des Entreprises en difficulté <i>(2 jours)</i>	P. 13
12.	Les prérogatives du CSE et le RGPD <i>(1 jour)</i>	P. 14
13.	Agir face au harcèlement moral et au harcèlement sexuel <i>(1 jour)</i>	P. 15
14.	Agir face aux discriminations <i>(1 jour)</i>	P. 16

La mise en place du CSE

(1 JOUR)

Objectifs de la formation :

Appréhender et s'approprier les règles de mise en place et d'élection des membres du CSE ;

Mise en perspective des droits et prérogatives des négociateurs, à la lumière de cas concrets ;

Adopter une stratégie de dialogue social, compte tenu de la pratique et de l'expérience contentieuse des Juridictions ;

À qui s'adresse la formation :

Membres du CSE ;

Délégués Syndicaux ;

Durée de la formation :

1 jour

Moyens pédagogiques :

Support de formation diffusé en direct, puis remis aux stagiaires ;

Quizz et cas pratiques ;

Interaction avec les stagiaires sur leurs problématiques personnelles ;

Tarifs :

Stage intra : 1 500,00 € nets/jour ;

Stage inter : 450,00 € nets/jour/pers. ;

Qui sont les formateurs :

Les formations sont animées exclusivement par des Avocats dont l'activité est dédiée, depuis plus de 10 ans, au droit du travail et, plus spécifiquement, à la défense des CSE, des Organisations Syndicales et des salariés.

Le périmètre de mise en place du CSE :

- Le calcul de l'effectif ;
- La notion d'Entreprise et d'Unité Économique et Sociale ;
- La notion d'Établissement distinct ;
- La négociation du périmètre du CSE ;
- Le contentieux du périmètre du CSE ;

La négociation de l'accord de mise en place du CSE :

- Les règles d'ordre public ;
- Les règles négociées ;
- Les règles supplétives ;
- Les règles de validité des différents accords ;

La négociation du protocole d'accord préélectoral :

- Les participants à la négociation ;
- Les sujets de négociation ;
- Les règles de validité du protocole d'accord préélectoral ;

Les opérations électorales :

- Le vote physique ;
- Le vote par correspondance ;
- Le vote électronique ;
- Le procès-verbal des élections ;

Le contentieux des élections professionnelles :

- La saisine du Tribunal Judiciaire ;
- Les causes de nullité ;

Rôle et Fonctionnement du CSE dans les Entreprises de moins de 300 salariés (2 JOURS)

Objectifs de la formation :

Appréhender et s'approprier les règles de fonctionnement et les prérogatives des membres du CSE dans les entreprises de moins de 300 salariés ;

Mise en perspective des droits et prérogatives du CSE, à la lumière de cas concrets ;

Adopter une stratégie de dialogue social, compte tenu de la pratique et de l'expérience contentieuse des Juridictions ;

À qui s'adresse la formation :

Membres du CSE dans les entreprises de 50 à 300 salariés ;

Membres de la CSSCT dans les entreprises de 50 à 300 salariés ;

Durée de la formation :

2 jours

Moyens pédagogiques :

Support de formation diffusé en direct, puis remis aux stagiaires ;

Quizz et cas pratiques ;

Interaction avec les stagiaires sur leurs problématiques personnelles ;

Tarifs :

Stage intra : 1 500,00 € nets/jour ;

Stage inter : 450,00 € nets/jour/pers. ;

Qui sont les formateurs :

Les formations sont animées exclusivement par des Avocats dont l'activité est dédiée, depuis plus de 10 ans, au droit du travail et, plus spécifiquement, à la défense des CSE, des Organisations Syndicales et des salariés.

Jour 1 : le fonctionnement du Comité Social et Économique

- Quel rôle pour chacun : Élu titulaire ? Élu suppléant ? Membres du Bureau ? le Président ? Les invités ? ;
- Le règlement intérieur du CSE ;
- Les commissions du CSE ;
- Les réunions du CSE : réunion ordinaire, réunion extraordinaire, réunion préparatoire ;
- Organiser les réunions : le procès-verbal, l'ordre du jour ;
- La communication auprès des salariés ;
- Les ressources du Comité : les budgets, leur utilisation, la comptabilité ;
- Les moyens du Comité : heures de délégation, liberté de déplacement ;
- Le local du CSE ;
- Les budgets du CSE ;
- La formation des Élus du CSE ;
- Responsabilité pénale et civile du CSE et de ses membres ;
- La protection des membres du CSE ;

Jour 2 : les prérogatives du Comité Social et Économique

- Les consultations récurrentes du Comité ;
- Les consultations ponctuelles du Comité ;
- Les délais de consultation ;
- Le recours à l'expertise ;
- L'expression collective de l'intérêt des salariés ;
- Comprendre la BDES ;
- Les compétences en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- Articuler les prérogatives du CSE avec celles de la CSSCT conventionnelle et des Représentants de Proximité ;
- La gestion des activités sociales et culturelles ;

Rôle et Fonctionnement du CSE dans les Entreprises de moins de 300 salariés (3 JOURS)

Objectifs de la formation :

Appréhender et s'approprier les règles de fonctionnement et les prérogatives des membres du CSE dans les entreprises de moins de 300 salariés ;

Mise en perspective des droits et prérogatives du CSE, à la lumière de cas concrets ;

Adopter une stratégie de dialogue social, compte tenu de la pratique et de l'expérience contentieuse des Juridictions ;

À qui s'adresse la formation :

Membres du CSE dans les entreprises de 50 à 300 salariés ;

Membres de la CSSCT dans les entreprises de 50 à 300 salariés ;

Aucun prérequis ;

Durée de la formation :

3 jours

Moyens pédagogiques :

Support de formation diffusé en direct, puis remis aux stagiaires ;

Quizz et cas pratiques ;

Interaction avec les stagiaires sur leurs problématiques personnelles ;

Tarifs :

Stage intra : 1 500,00 € nets/jour ;

Stage inter : 450,00 € nets/jour/pers. ;

Qui sont les formateurs :

Les formations sont animées exclusivement par des Avocats dont l'activité est dédiée, depuis plus de 10 ans, au droit du travail et, plus spécifiquement, à la défense des CSE, des Organisations Syndicales et des salariés.

Jour 1 : le fonctionnement du Comité Social et Économique

- Quel rôle pour chacun : Élu titulaire ? Élu suppléant ? Membres du Bureau ? le Président ? Les invités ? ;
- Le règlement intérieur du CSE ;
- Les commissions du CSE ;
- Les réunions du CSE : réunion ordinaire, réunion extraordinaire, réunion préparatoire ;
- Organiser les réunions : le procès-verbal, l'ordre du jour ;
- La communication auprès des salariés ;
- Les ressources du Comité : les budgets, leur utilisation, la comptabilité ;
- Les moyens du Comité : heures de délégation, liberté de déplacement ;
- Le local du CSE ;
- Les budgets du CSE ;
- La formation des Élus du CSE ;
- Responsabilité pénale et civile du CSE et de ses membres ;
- La protection des membres du CSE ;

Jour 2 : les prérogatives du Comité Social et Économique

- Les consultations récurrentes du Comité ;
- Les consultations ponctuelles du Comité ;
- Les délais de consultation ;
- Le recours à l'expertise ;
- L'expression collective de l'intérêt des salariés ;
- Comprendre la BDES ;
- Les compétences en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- Articuler les prérogatives du CSE avec celles de la CSSCT conventionnelle et des Représentants de Proximité ;
- La gestion des activités sociales et culturelles ;

Jour 3 : Comprendre les documents comptables et financiers de l'Entreprise

- Appréhender les normes comptables ;
- Comprendre les documents comptables et d'activité ;
- Comprendre les principaux indicateurs comptables ;
- La BDES ;
- Les spécificités du Groupe d'Entreprises ;

Rôle et Fonctionnement du CSE dans les Entreprises de moins de 300 salariés (4 JOURS)

Objectifs de la formation :

Appréhender et s'approprier les règles de fonctionnement et les prérogatives des membres du CSE dans les entreprises de moins de 300 salariés ;

Mise en perspective des droits et prérogatives du CSE, à la lumière de cas concrets ;

Adopter une stratégie de dialogue social, compte tenu de la pratique et de l'expérience contentieuse des Juridictions ;

À qui s'adresse la formation :

Membres du CSE dans les entreprises de 50 à 300 salariés ;

Membres de la CSSCT dans les entreprises de 50 à 300 salariés ;

Aucun prérequis ;

Durée de la formation :

4 jours

Moyens pédagogiques :

Support de formation diffusé en direct, puis remis aux stagiaires ;

Quizz et cas pratiques ;

Interaction avec les stagiaires sur leurs problématiques personnelles ;

Tarifs :

Stage intra : 1 500,00 € nets/jour ;

Stage inter : 450,00 € nets/jour/pers. ;

Qui sont les formateurs :

Les formations sont animées exclusivement par des Avocats dont l'activité est dédiée, depuis plus de 10 ans, au droit du travail et, plus spécifiquement, à la défense des CSE, des Organisations Syndicales et des salariés.

Jour 1 : le fonctionnement du Comité Social et Économique

- Quel rôle pour chacun : Élu titulaire ? Élu suppléant ? Membres du Bureau ? le Président ? Les invités ? ;
- Le règlement intérieur du CSE ;
- Les commissions du CSE ;
- Les réunions du CSE : réunion ordinaire, réunion extraordinaire, réunion préparatoire ;
- Organiser les réunions : le procès-verbal, l'ordre du jour ;
- La communication auprès des salariés ;
- Les ressources du Comité : les budgets, leur utilisation, la comptabilité ;
- Les moyens du Comité : heures de délégation, liberté de déplacement ;
- Le local du CSE ;
- Les budgets du CSE ;
- La formation des Élus du CSE ;
- Responsabilité pénale et civile du CSE et de ses membres ;
- La protection des membres du CSE ;

Jour 2 : les prérogatives du Comité Social et Économique

- Les consultations récurrentes du Comité ;
- Les consultations ponctuelles du Comité ;
- Les délais de consultation ;
- Le recours à l'expertise ;
- L'expression collective de l'intérêt des salariés ;
- Comprendre la BDES ;
- Articuler les prérogatives du CSE avec celles de la CSSCT, et des Représentants de Proximité ;
- La gestion des activités sociales et culturelles ;

Jour 3 : la gestion des risques psychosociaux et des situations de danger

- Savoir analyser les risques ;
- La responsabilité de l'employeur et la faute inexcusable ;
- La responsabilité des salariés ;
- Situation de danger grave et imminent ;
- Droit d'alerte et droit de retrait ;
- Réaliser une enquête ;
- Le rôle de la CSSCT, des Représentants de Proximité, et du référent harcèlement ;
- Identifier les interlocuteurs internes et externes ;

Jour 4 : Comprendre les documents comptables et financiers de l'Entreprise

- Appréhender les normes comptables ;
- Comprendre les documents comptables et d'activité ;
- Comprendre les principaux indicateurs comptables ;
- La BDES ;
- Les spécificités du Groupe d'Entreprises ;

Rôle et Fonctionnement du CSE dans les Entreprises de plus de 300 salariés (2 JOURS)

Objectifs de la formation :

Appréhender et s'approprier les règles de fonctionnement et les prérogatives des membres du CSE dans les entreprises de plus de 300 salariés ;

Mise en perspective des droits et prérogatives du CSE, à la lumière de cas concrets ;

Adopter une stratégie de dialogue social, compte tenu de la pratique et de l'expérience contentieuse des Juridictions ;

À qui s'adresse la formation :

Membres du CSE dans les entreprises de plus de 300 salariés ;

Membres de la CSSCT dans les entreprises de plus de 300 salariés ;

Aucun prérequis ;

Durée de la formation :

2 jours

Moyens pédagogiques :

Support de formation diffusé en direct, puis remis aux stagiaires ;

Quizz et cas pratiques ;

Interaction avec les stagiaires sur leurs problématiques personnelles ;

Tarifs :

Stage intra : 1 500,00 € nets/jour ;

Stage inter : 450,00 € nets/jour/pers. ;

Qui sont les formateurs :

Les formations sont animées exclusivement par des Avocats dont l'activité est dédiée, depuis plus de 10 ans, au droit du travail et, plus spécifiquement, à la défense des CSE, des Organisations Syndicales et des salariés.

Jour 1 : le fonctionnement du Comité Social et Économique

- Quel rôle pour chacun : Élu titulaire ? Élu suppléant ? Membres du Bureau ? le Président ? Les invités ? ;
- Le règlement intérieur du CSE ;
- Les commissions du CSE ;
- Les réunions du CSE : réunion ordinaire, réunion extraordinaire, réunion préparatoire ;
- Organiser les réunions : le procès-verbal, l'ordre du jour ;
- La communication auprès des salariés ;
- Les ressources du Comité : les budgets, leur utilisation, la comptabilité ;
- Les moyens du Comité : heures de délégation, liberté de déplacement ;
- Le local du CSE ;
- Les budgets du CSE ;
- La formation des Élus du CSE ;
- Responsabilité pénale et civile du CSE et de ses membres ;
- La protection des membres du CSE ;

Jour 2 : les prérogatives du Comité Social et Économique

- Les consultations récurrentes du Comité ;
- Les consultations ponctuelles du Comité ;
- Les délais de consultation ;
- Le recours à l'expertise ;
- L'expression collective de l'intérêt des salariés ;
- Comprendre la BDES ;
- Articuler les prérogatives du CSE avec celles de la CSSCT et des Représentants de Proximité ;
- La gestion des activités sociales et culturelles ;

Rôle et Fonctionnement du CSE dans les Entreprises de plus de 300 salariés (3 JOURS)

Objectifs de la formation :

Appréhender et s'approprier les règles de fonctionnement et les prérogatives des membres du CSE dans les entreprises de plus de 300 salariés ;

Mise en perspective des droits et prérogatives du CSE, à la lumière de cas concrets ;

Adopter une stratégie de dialogue social, compte tenu de la pratique et de l'expérience contentieuse des Juridictions ;

À qui s'adresse la formation :

Membres du CSE dans les entreprises de plus de 300 salariés ;

Membres de la CSSCT dans les entreprises de plus de 300 salariés ;

Aucun prérequis ;

Durée de la formation :

3 jours

Moyens pédagogiques :

Support de formation diffusé en direct, puis remis aux stagiaires ;

Quizz et cas pratiques ;

Interaction avec les stagiaires sur leurs problématiques personnelles ;

Tarifs :

Stage intra : 1 500,00 € nets/jour ;

Stage inter : 450,00 € nets/jour/pers. ;

Qui sont les formateurs :

Les formations sont animées exclusivement par des Avocats dont l'activité est dédiée, depuis plus de 10 ans, au droit du travail et, plus spécifiquement, à la défense des CSE, des Organisations Syndicales et des salariés.

Jour 1 : le fonctionnement du Comité Social et Économique

- Quel rôle pour chacun : Élu titulaire ? Élu suppléant ? Membres du Bureau ? le Président ? Les invités ? ;
- Le règlement intérieur du CSE ;
- Les commissions du CSE ;
- Les réunions du CSE : réunion ordinaire, réunion extraordinaire, réunion préparatoire ;
- Organiser les réunions : le procès-verbal, l'ordre du jour ;
- La communication auprès des salariés ;
- Les ressources du Comité : les budgets, leur utilisation, la comptabilité ;
- Les moyens du Comité : heures de délégation, liberté de déplacement ;
- Le local du CSE ;
- Les budgets du CSE ;
- La formation des Élus du CSE ;
- Responsabilité pénale et civile du CSE et de ses membres ;
- La protection des membres du CSE ;

Jour 2 : les prérogatives du Comité Social et Économique

- Les consultations récurrentes du Comité ;
- Les consultations ponctuelles du Comité ;
- Les délais de consultation ;
- Le recours à l'expertise ;
- L'expression collective de l'intérêt des salariés ;
- Comprendre la BDES ;
- Articuler les prérogatives du CSE avec celles de la CSSCT, et des Représentants de Proximité ;
- La gestion des activités sociales et culturelles ;

Jour 3 : la gestion des risques psychosociaux et des situations de danger

- Savoir analyser les risques ;
- La responsabilité de l'employeur et la faute inexcusable ;
- La responsabilité des salariés ;
- Situation de danger grave et imminent ;
- Droit d'alerte et droit de retrait ;
- Réaliser une enquête ;
- Le rôle de la CSSCT, des Représentants de Proximité, et du référent harcèlement ;
- Identifier les interlocuteurs internes et externes ;

Rôle et Fonctionnement du CSE dans les Entreprises de plus de 300 salariés (4 JOURS)

Objectifs de la formation :

Appréhender et s'approprier les règles de fonctionnement et les prérogatives des membres du CSE dans les entreprises de plus de 300 salariés ;

Mise en perspective des droits et prérogatives du CSE, à la lumière de cas concrets ;

Adopter une stratégie de dialogue social, compte tenu de la pratique et de l'expérience contentieuse des Juridictions ;

À qui s'adresse la formation :

Membres du CSE dans les entreprises de plus de 300 salariés ;

Membres de la CSSCT dans les entreprises de plus de 300 salariés ;

Aucun prérequis ;

Durée de la formation :

4 jours

Moyens pédagogiques :

Support de formation diffusé en direct, puis remis aux stagiaires ;

Quizz et cas pratiques ;

Interaction avec les stagiaires sur leurs problématiques personnelles ;

Tarifs :

Stage intra : 1 500,00 € nets/jour ;

Stage inter : 450,00 € nets/jour/pers. ;

Qui sont les formateurs :

Les formations sont animées exclusivement par des Avocats dont l'activité est dédiée, depuis plus de 10 ans, au droit du travail et, plus spécifiquement, à la défense des CSE, des Organisations Syndicales et des salariés.

Jour 1 : le fonctionnement du Comité Social et Économique

- Quel rôle pour chacun : Élu titulaire ? Élu suppléant ? Membres du Bureau ? le Président ? Les invités ? ;
- Le règlement intérieur du CSE ;
- Les commissions du CSE ;
- Les réunions du CSE : réunion ordinaire, réunion extraordinaire, réunion préparatoire ;
- Organiser les réunions : le procès-verbal, l'ordre du jour ;
- La communication auprès des salariés ;
- Les ressources du Comité : les budgets, leur utilisation, la comptabilité ;
- Les moyens du Comité : heures de délégation, liberté de déplacement ;
- Le local du CSE ;
- Les budgets du CSE ;
- La formation des Élus du CSE ;
- Responsabilité pénale et civile du CSE et de ses membres ;
- La protection des membres du CSE ;

Jour 2 : les prérogatives du Comité Social et Économique

- Les consultations récurrentes du Comité ;
- Les consultations ponctuelles du Comité ;
- Les délais de consultation ;
- Le recours à l'expertise ;
- L'expression collective de l'intérêt des salariés ;
- Comprendre la BDES ;
- Articuler les prérogatives du CSE avec celles de la CSSCT, et des Représentants de Proximité ;
- La gestion des activités sociales et culturelles ;

Jour 3 : la gestion des risques psychosociaux et des situations de danger

- Savoir analyser les risques ;
- La responsabilité de l'employeur et la faute inexcusable ;
- La responsabilité des salariés ;
- Situation de danger grave et imminent ;
- Droit d'alerte et droit de retrait ;
- Réaliser une enquête ;
- Le rôle de la CSSCT, des Représentants de Proximité, et du référent harcèlement ;
- Identifier les interlocuteurs internes et externes ;

Jour 4 : Comprendre les documents comptables et financiers de l'Entreprise

- Appréhender les normes comptables ;
- Comprendre les documents comptables et d'activité ;
- Comprendre les principaux indicateurs comptables ;
- La BDES ;
- Les spécificités du Groupe d'Entreprises ;

Les attributions des membres du Bureau du CSE

(1 JOUR)

Objectifs de la formation :

Appréhender et s'approprier les attributions et enjeux du mandat de membres du Bureau du CSE ;

À qui s'adresse la formation :

Secrétaires et Secrétaires Adjoints, Trésoriers et Trésoriers Adjoints du CSE;

Durée de la formation :

1 jour

Moyens pédagogiques :

Support de formation diffusé en direct, puis remis aux stagiaires ;

Quizz et cas pratiques ;

Interaction avec les stagiaires sur leurs problématiques personnelles ;

Tarifs :

Stage intra : 1 500,00 € nets/jour ;

Stage inter : 450,00 € nets/jour/pers. ;

Qui sont les formateurs :

Les formations sont animées exclusivement par des Avocats dont l'activité est dédiée, depuis plus de 10 ans, au droit du travail et, plus spécifiquement, à la défense des CSE, des Organisations Syndicales et des salariés.

La désignation des membres du Bureau :

- Qui peut être désigné membre du Bureau ?
- Qui participe au vote ?
- Selon quelles modalités ?
- L'importance du règlement intérieur du CSE ;

Les responsabilités du Secrétaire et du Secrétaire Adjoint :

- L'élaboration de l'ordre du jour ;
- La rédaction des procès-verbaux, et leur diffusion ;
- Les moyens du Secrétaire et du Secrétaire Adjoint ;
- La représentation du CSE dans les affaires courantes ;
- La représentation du CSE en justice ;
- Leur responsabilité à l'égard des autres Élus du CSE ;
- Leur responsabilité à l'égard de la Direction ;
- La protection du Secrétaire et du Secrétaire Adjoint ;

Les responsabilités du Trésorier et du Trésorier Adjoint :

- La gestion financière du CSE ;
- Les moyens du Trésorier et du Trésorier Adjoint ;
- Leur responsabilité à l'égard des autres Élus du CSE ;
- Leur responsabilité à l'égard de la Direction ;
- La protection du Secrétaire et du Secrétaire Adjoint ;

Gérer les budgets et établir la comptabilité du CSE :

- Le calcul du budget de fonctionnement et de la dotation aux ASC ;
- L'utilisation du budget de fonctionnement et de la dotation aux ASC ;
- Déterminer une charte de bénéficiaires des ASC ;
- La règlementation URSSAF ;
- Les obligations comptables en fonction de la dimension du CSE ;
- Utilisé le plan comptable général adapté au CSE ;
- Enregistrer comptablement les opérations ;
- Effectuer les contrôles essentiels ;
- La présentation des comptes ;
- L'approbation des comptes ;
- Conservation des archives ;

La négociation collective

(1 JOUR)

Objectifs de la formation :

Appréhender et s'approprier les prérogatives du CSE dans le cadre des projets de cession, de fusion ou de transfert d'activité ;

Mise en perspective des droits et prérogatives du CSE, à la lumière de cas concrets ;

Adopter une stratégie de dialogue social, compte tenu de la pratique et de l'expérience contentieuse des Juridictions ;

À qui s'adresse la formation :

Membres du CSE ayant déjà suivi la formation relative au fonctionnement et aux prérogatives du CSE ;

Délégués Syndicaux ;

Durée de la formation :

1 jour

Moyens pédagogiques :

Support de formation diffusé en direct, puis remis aux stagiaires ;

Quiz et cas pratiques ;

Interaction avec les stagiaires sur leurs problématiques personnelles ;

Tarifs :

Stage intra : 1 500,00 € nets/jour ;

Stage inter : 450,00 € nets/jour/pers ;

Qui sont les formateurs :

Les formations sont animées exclusivement par des Avocats dont l'activité est dédiée, depuis plus de 10 ans, au droit du travail et, plus spécifiquement, à la défense des CSE, des Organisations Syndicales et des salariés.

Le périmètre de la négociation :

- Le Groupe;
- L'Entreprise ;
- L'Établissement ;

Les parties à la négociation :

- Le délégué syndical ;
- La négociation avec le CSE ;
- La négociation avec un salarié mandaté ;
- La négociation avec le Conseil d'Entreprise ;

Les sujets de négociation :

- L'articulation des normes : ordre public, règles supplétives ;
- L'articulation des sources : accord d'entreprise/ accord de branche/loi ;
- Les négociations obligatoires ;

La validité des accords collectifs :

- La représentativité syndicale ;
- Le référendum ;

La vie de l'accord collectif :

- La durée d'application de l'accord collectif ;
- La révision de l'accord collectif ;
- La mise en cause de l'accord collectif ;
- La dénonciation de l'accord collectif ;

Les accords particuliers :

- Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi ;
- L'Accord de Performance Collective ;
- L'Accord de Rupture Conventionnelles Collectives ;
- L'Accord d'intéressement/participation ;
- L'Accord de prévoyance ;

Le rôle du CSE face aux projets de cession, de fusion ou de transfert d'activités

(1 JOUR)

Objectifs de la formation :

Appréhender et s'approprier les prérogatives du CSE dans le cadre des projets de cession, de fusion ou de transfert d'activité ;

Mise en perspective des droits et prérogatives du CSE, à la lumière de cas concrets ;

Adopter une stratégie de dialogue social, compte tenu de la pratique et de l'expérience contentieuse des Juridictions ;

À qui s'adresse la formation :

Membres du CSE ayant déjà suivi la formation relative au fonctionnement et aux prérogatives du CSE ;

Délégués Syndicaux ;

Durée de la formation :

1 jour

Moyens pédagogiques :

Support de formation diffusé en direct, puis remis aux stagiaires ;

Quiz et cas pratiques ;

Interaction avec les stagiaires sur leurs problématiques personnelles ;

Tarifs :

Stage intra : 1 500,00 € nets/jour ;

Stage inter : 450,00 € nets/jour/pers ;

Qui sont les formateurs :

Les formations sont animées exclusivement par des Avocats dont l'activité est dédiée, depuis plus de 10 ans, au droit du travail et, plus spécifiquement, à la défense des CSE, des Organisations Syndicales et des salariés.

Appréhension des concepts juridiques :

- Qu'est-ce qu'une fusion ?
- Qu'est-ce qu'une cession ?
- Qu'est-ce qu'un transfert d'activités au sens de l'article L.1224-1 du Code du Travail ?
- Qu'est-ce qu'un transfert d'activités conventionnel ?
- Qu'est-ce qu'une OPA ?

Les prérogatives du CSE :

- Les informations dues au CSE ;
- Le rôle de la CSSCT ;
- Le recours à une expertise ;
- L'audition du repreneur ;
- Les délais de consultations du CSE ;

Les impacts du projet sur le CSE :

- Le CSE disparaîtra-t-il dans l'Entreprise d'origine ?
- Un nouveau CSE existera-t-il dans l'Entreprise d'accueil ?
- Les mandats se poursuivront-ils dans l'Entreprise d'accueil ?
- Quel impact sur les budgets du CSE d'origine et, le cas échéant, sur le CSE d'accueil ?
- Quel impact sur la représentativité syndicale ?
- Quelle protection pour les représentants du personnel ?

Les impacts sur le statut collectif applicable :

- Identifier la source des éléments du statut collectif pour déterminer les conséquences ;
- Le régime de la mise en cause des accords collectifs ;
- Focus sur l'intéressement/participation ;
- La possibilité d'une négociation pré-transfert : accord de transition, accord d'adaptation ;
- La possibilité d'une négociation post-transfert : accord de substitution ;
- Les éléments à prendre en compte dans le choix d'une négociation post ou pré-transfert ;
- Les modalités de la négociation collective ;

Les prérogatives du CSE confrontées aux procédures collectives des Entreprises en difficulté (2 JOURS)

Jour 1

Objectifs de la formation :

Appréhender et s'appropriier les prérogatives du CSE dans le cadre des projets de cession, de fusion ou de transfert d'activité ;

Mise en perspective des droits et prérogatives du CSE, à la lumière de cas concrets ;

Adopter une stratégie de dialogue social, compte tenu de la pratique et de l'expérience contentieuse des Juridictions ;

À qui s'adresse la formation :

Membres du CSE ayant déjà suivi la formation relative au fonctionnement et aux prérogatives du CSE ;

Délégués Syndicaux ;

Durée de la formation :

2 jours

Moyens pédagogiques :

Support de formation diffusé en direct, puis remis aux stagiaires ;

Quiz et cas pratiques ;

Interaction avec les stagiaires sur leurs problématiques personnelles ;

Tarifs :

Stage intra : 1 500,00 € nets/jour ;

Stage inter : 450,00 € nets/jour/pers ;

Qui sont les formateurs :

Les formations sont animées exclusivement par des Avocats dont l'activité est dédiée, depuis plus de 10 ans, au droit du travail et, plus spécifiquement, à la défense des CSE, des Organisations Syndicales et des salariés.

Les différentes procédures collectives pouvant être ouvertes par le Tribunal de Commerce :

- La procédure de conciliation ;
- La procédure de sauvegarde ;
- La procédure de redressement judiciaire ;
- La procédure de liquidation judiciaire ;
- Les organes de la procédure ;

Le rôle du CSE face aux difficultés économiques :

- Le droit d'alerte économique ;
- La consultation préalable à l'ouverture d'une procédure collective ;
- La désignation d'un représentant du CSE et d'un représentant des salariés devant le Tribunal de Commerce ;

Les licenciements économiques prononcés dans le cadre d'une procédure collective :

- La négociation du Plan de Sauvegarde de l'Emploi ;
- La rôle du CSE et la désignation d'un Expert ;
- Les spécificités des licenciements économiques dans le cadre d'une procédure collective ;
- La cause réelle et sérieuse de licenciement en procédure collective ;
- Le sort des salariés protégés ;

Jour 2

Le plan de cession :

- La recherche d'un repreneur ;
- La consultation préalable du CSE avant toute cession ;
- Plan de cession et transfert des contrats de travail ;
- Plan de cession et licenciements ;
- Le rôle de la négociation collective ;

Le rôle des AGS et le contentieux prud'homal :

- Qu'est-ce que les AGS ;
- Les bénéficiaires des AGS ;
- Les créances garanties par les AGS ;
- Les périodes garanties par les AGS ;
- La procédure spécifique devant le Conseil de Prud'hommes ;

Les prérogatives du CSE et le RGPD

(1 JOUR)

Objectifs de la formation :

Appréhender et s'approprier les prérogatives du CSE dans le cadre des projets de cession, de fusion ou de transfert d'activité ;

Mise en perspective des droits et prérogatives du CSE, à la lumière de cas concrets ;

Adopter une stratégie de dialogue social, compte tenu de la pratique et de l'expérience contentieuse des Juridictions ;

À qui s'adresse la formation :

Membres du CSE

Durée de la formation :

1 jour

Moyens pédagogiques :

Support de formation diffusé en direct, puis remis aux stagiaires ;

Quizz et cas pratiques ;

Interaction avec les stagiaires sur leurs problématiques personnelles ;

Tarifs :

Stage intra : 1 500,00 € nets/jour ;
Stage inter : 450,00 € nets/jour/pers. ;

Qui sont les formateurs :

Les formations sont animées exclusivement par des Avocats dont l'activité est dédiée, depuis plus de 10 ans, au droit du travail et, plus spécifiquement, à la défense des CSE, des Organisations Syndicales et des salariés.

La réglementation RGPD :

- Le RGPD et son champ d'application ;
- Les principes de la protection des données ;
- L'économie générale du RGPD ;
- La réglementation juridique européenne et nationale ;
- Le rôle de la CNIL ;

L'impact du RGPD sur le fonctionnement du CSE :

- La collecte des données personnelles par le CSE dans le cadre de la gestion des ASC ;
- L'exploitation des données personnelles et la protection des données des salariés ;
- La désignation d'un responsable au sein du CSE ;
- La communication du CSE et RGPD ;
- La conservation et archivage des données ;

Le rôle du CSE face à la responsabilité de l'Employeur et au RGPD :

- La collecte, l'exploitation et l'archivage des données personnelles par l'Entreprise ;
- La modification du règlement intérieur et des chartes éthiques de l'Entreprise ;
- Le RGPD et le contrôle de l'activité des salariés ;
- Le RGPD et la défense des droits de salariés ;

Agir face au harcèlement moral et au harcèlement sexuel

(1 JOUR)

Objectifs de la formation :

Appréhender et s'approprier les notions de harcèlement moral et sexuel ;

Mise en perspective des droits et prérogatives des représentants du personnel ;

Adopter les réflexes clefs ;

À qui s'adresse la formation :

Membres du CSE ;

Délégués Syndicaux ;

Représentants de Proximité ;

Durée de la formation :

1 jour

Moyens pédagogiques :

Support de formation diffusé en direct, puis remis aux stagiaires ;

Quizz et cas pratiques ;

Interaction avec les stagiaires sur leurs problématiques personnelles ;

Tarifs :

Stage intra : 1 500,00 € nets/jour ;
Stage inter : 450,00 € nets/jour/
pers. ;

Qui sont les formateurs :

Les formations sont animées exclusivement par des Avocats dont l'activité est dédiée, depuis plus de 10 ans, au droit du travail et, plus spécifiquement, à la défense des CSE, des Organisations Syndicales et des salariés.

Appréhender les différentes formes du harcèlement :

- Le harcèlement moral : comment le caractériser ? Comment repérer les situations de harcèlement moral ? Comment déterminer les situations à risque ? Comment distinguer le harcèlement d'un problème relationnel ?
- Le harcèlement sexuel et les agissements sexistes : comment les caractériser et les distinguer ? Comment repérer les situations de harcèlement sexuel ? Comment déterminer les situations à risque ?
- Quelles protections pour les victimes et témoins de harcèlement ?

Cerner les différents acteurs :

- Les représentants du personnel (CSE, CSST, référent harcèlement sexuel du CSE) ;
- Le médecin du travail (quel rôle ? quelles missions ? quel accompagnement ?) ;
- L'inspecteur du travail (quel rôle ? quelles missions ? quel accompagnement ?) ;
- Les ressources humaines (référent harcèlement sexuel : quel rôle ? quelles obligations ?) ;

Les moyens d'actions et réflexes à adopter en cas de harcèlement :

- Les actions du CSE (quelles missions ? quelles prérogatives ? quand intervenir ? comment se positionner ? faut-il prendre parti ?) ;
- Les actions de la CSST (quelles prérogatives ? quel positionnement adopter ?) ;
- Les actions des organisations syndicales (quel rôle ? quel positionnement ?) ;
- La modification du règlement intérieur et des chartes éthiques de l'Entreprise ;
- Le RGPD et le contrôle de l'activité des salariés ;
- Le RGPD et la défense des droits de salariés ;

Les actions contentieuses :

- Les actions prud'homales (comment agir ? comment bien préparer son dossier ?) ;
- Les actions pénales (comment et quand agir ? quelles voies d'action ?) ;

Agir face aux discriminations

(1 JOUR)

Objectifs de la formation :

Appréhender et s'approprier les notions liées aux discriminations ;

Mise en perspective des droits et prérogatives des représentants du personnel ;

Adopter les réflexes clefs ;

À qui s'adresse la formation :

Membres du CSE ;

Délégués Syndicaux ;

Représentants de Proximité ;

Durée de la formation :

1 jour

Moyens pédagogiques :

Support de formation diffusé en direct, puis remis aux stagiaires ;

Quizz et cas pratiques ;

Interaction avec les stagiaires sur leurs problématiques personnelles ;

Tarifs :

Stage intra : 1 500,00 € nets/jour ;

Stage inter : 450,00 € nets/jour/ pers. ;

Qui sont les formateurs :

Les formations sont animées exclusivement par des Avocats dont l'activité est dédiée, depuis plus de 10 ans, au droit du travail et, plus spécifiquement, à la défense des CSE, des Organisations Syndicales et des salariés.

Appréhender les différentes formes de discriminations :

- Les discriminations directes : comment les caractériser ? Comment repérer les discriminations ? Comment déterminer les situations à risque ? Comment distinguer une discrimination d'une inégalité de traitement ?
- Les discriminations indirectes : comment les caractériser ? Comment déterminer les situations à risque ?
- Les discriminations autorisées : dans quels cas ? dans quelles limites ?
- Quelles protections pour les victimes de discriminations ?

Cerner les différents acteurs :

- Les représentants du personnel ;
- L'inspecteur du travail (quel rôle ? quelles missions ? quel accompagnement ?) ;
- Les ressources humaines (quel rôle ? quelles obligations ?) ;
- Le défenseur des droits (quel rôle ? quelles modalités pour le saisir ?) ;

Les moyens d'actions et réflexes à adopter :

- Les actions du CSE : quelles missions ? quelles prérogatives ? quand intervenir ? comment se positionner ? ;
- Les actions des organisations syndicales (quel rôle ? quel positionnement ?) ;

Les actions contentieuses :

- Les actions prud'homales (comment agir ? comment bien préparer son dossier ?) ;
- Les actions pénales (qui peut agir ? comment et quand agir ? quelles voies d'action ?) ;

